

Radioprotection

Comité de protection radiologique et de santé publique (CRPPH)

Le CRPPH participe à la définition de nouvelles orientations et méthodes pour le système international de protection radiologique qui se veut plus clair et plus rationnel. Il s'agit d'instaurer un système répondant mieux aux besoins des autorités de sûreté et des praticiens et où la dimension scientifique de la radioprotection trouve sa juste place aux côtés du jugement social et de la gouvernance du risque.

Faits marquants

- À partir de la réflexion engagée à l'occasion du 50^e anniversaire du CRPPH, en mai, avec les autorités de sûreté nationales et des associations internationales de radioprotection et à la suite de deux rapports de prospective consacrés aux futurs enjeux sociaux et scientifiques en radioprotection, le CRPPH a défini ses orientations stratégiques pour les années qui viennent.
- Depuis l'approbation, en mars, des nouvelles recommandations de la Commission internationale de protection radiologique (CIPR) et faisant suite à sept années de discussions avec cette instance, le CRPPH a entrepris d'analyser certains aspects pratiques de ces recommandations.
- Le CRPPH a préparé l'atelier qui aura lieu en janvier 2008 afin d'étudier l'influence des savoirs scientifiques et des valeurs sur les choix de stratégies, approfondir les mécanismes scientifiques et stratégiques qui interviennent dans la prise de décision et identifier les domaines scientifiques prioritaires pour choisir les stratégies.
- Plusieurs groupes d'experts ont été créés pour étudier les principaux besoins en matière de gestion après accident d'après les conclusions de la série d'exercices internationaux d'urgence nucléaire INEX-3.

Évolution du système international de protection radiologique

En mars 2007, la Commission internationale de protection radiologique (CIPR) a approuvé ses nouvelles recommandations générales qui viendront remplacer la Publication 60 de 1990. Ainsi s'achève le travail entrepris en 1999 et dans lequel le CRPPH a joué un rôle prépondérant. L'AEN, en effet, a participé activement à ce processus en offrant une tribune et des occasions d'interaction entre les autorités intéressées des pays membres et de dialogue avec les autres parties prenantes. Depuis 1999, le CRPPH a organisé huit ateliers internationaux, procédé à quatre analyses détaillées des ébauches de la CIPR et publié, en plus des actes de conférences, sept rapports de groupes d'experts proposant des approches innovantes pour faire évoluer le système de radioprotection de la CIPR. Des échanges directs avec la CIPR ont eu lieu parallèlement. Le rapport final qui décrit les travaux du CRPPH sur la question sera publié en 2008. La collaboration avec la CIPR se poursuivra afin d'élaborer des recommandations supplémentaires.

S'agissant de l'application du système de protection radiologique, l'AEN qui co-parraine les *Normes fondamentales internationales de protection contre les rayonnements ionisants et de sûreté des sources de rayonnements* (BSS), s'est associée aux autres co-parrains afin de réviser ces normes. Cette tâche devrait durer deux à trois ans, et le CRPPH, qui a accepté de piloter la contribution de l'AEN, continuera de mettre les compétences de ses agents et de son Secrétariat à la disposition du projet.

Société civile et protection radiologique

Le CRPPH est depuis longtemps à l'avant-garde lorsqu'il s'agit de développer une gestion participative des questions de radioprotection. La situation ayant évolué, il a décidé de faire le point sur les pratiques récentes et a demandé à un groupe d'explorer les moyens utilisés par les établissements de radioprotection pour adapter leurs activités à la collaboration avec les parties prenantes. Se fondant sur huit études de cas provenant de pays membres et d'une étude d'un autre pays, le groupe a constaté une multiplication des activités qui s'ouvrent à d'autres acteurs que ceux qui y participent d'ordinaire (en général les autorités publiques et l'industrie), et a mis en évidence les bénéfices réels qu'en retirent tant ces établissements que la société civile. Les travaux seront décrits dans une publication de l'AEN. Le groupe et le CRPPH sont toutefois convenus qu'il fallait faire porter l'effort sur le renforcement des bonnes pratiques. C'est pourquoi le nouveau Groupe d'experts du CRPPH sur l'implication des parties prenantes et les structures organisationnelles étudiera, l'an prochain, les changements concrets intervenus dans les activités des instituts de radioprotection. Le CRPPH apportera ensuite son concours à l'Association internationale de radioprotection (IRPA) qui regroupe les sociétés professionnelles de radioprotection du monde entier, afin de rédiger un guide sur le sujet.

Radioprotection et santé publique

Dans une acception très large et de par sa nature même, la notion de santé publique recouvre tous les risques et ne se limite pas à un seul risque ou à un seul groupe de risques. Dans ce contexte, la désignation des risques prioritaires et la répartition des ressources revêtent une grande importance. D'un côté plus technique, néanmoins, cette vaste perspective laisse supposer que les méthodes adoptées pour évaluer et gérer les risques pourraient reposer sur certaines bases communes. En 2006, le CRPPH a donc créé le Groupe d'experts sur la radioprotection et la santé publique (EGPH) et a entamé des études et des échanges d'expériences nationales. À la

session annuelle du CRPPH, le Groupe d'experts a décrit ses activités en cours et proposé de nouveaux thèmes à approfondir. Le CRPPH lui a demandé d'entreprendre des études de cas sur quatre sujets : 1) le radon, 2) la justification des expositions médicales, 3) la façon dont les instances de santé publique intègrent les nouvelles données scientifiques à leurs décisions, et 4) la gestion des particularités individuelles.

Radioprotection opérationnelle et stratégie

Afin d'analyser les aspects opérationnels de la radioprotection qui ont ou pourraient avoir des répercussions sur la politique et la réglementation, et afin de faciliter les interactions avec le Système d'information sur la radioexposition professionnelle (ISOE), le CRPPH a créé en 2006 le Groupe d'experts sur la radioexposition professionnelle (EGOE) et a approuvé en 2007 un programme comprenant une liste d'études à réaliser. Ces études aborderont progressivement : 1) les critères à appliquer à la construction d'installations, 2) l'application des recommandations de la CIPR, et 3) la politique de radioprotection et les aspects opérationnels. La participation officielle du programme ISOE à cette activité a permis de tirer parti de l'expérience opérationnelle de ses membres.

Science de la radioprotection et stratégie

Il ressort de la récente évaluation du CRPPH sur les recherches en cours en radiobiologie effectuée par le CRPPH que, si ces recherches continuent de produire des résultats mettant en cause les hypothèses sur lesquelles repose aujourd'hui la radioprotection, le régime actuel de radioprotection pourrait s'en trouver très affecté. Bien qu'aucun de ces résultats ne soit pour l'heure certain, les autorités de sûreté apprécient d'être informées des issues possibles afin d'en évaluer les implications pratiques et, le cas échéant, de s'y préparer. En collaboration avec le Centre finlandais de radioprotection et de sûreté nucléaire (STUK), le CRPPH organisera l'Atelier international sur les bases scientifiques et les valeurs de la radioprotection qui se tiendra du 15 au 17 janvier 2008, à Helsinki. Les débats porteront sur la façon de prendre des décisions réglementaires et stratégiques optimales face aux nouveaux défis scientifiques et aux incertitudes scientifiques persistantes. L'atelier devrait aussi aider les décideurs en radioprotection, les autorités de sûreté et les praticiens à mieux comprendre les évolutions que pourraient entraîner les nouvelles découvertes en science de la radioprotection. Les scientifiques, quant à eux, auront l'occasion d'approfondir les processus généraux de décision en radioprotection et de mieux y participer en y intégrant les résultats de leurs propres recherches.

Protection radiologique de l'environnement

L'étude théorique consacrée par le Secrétariat aux réglementations nationales et instruments internationaux relatifs à la radioprotection de l'environnement a été publiée au début de 2007. Par la suite, le CRPPH a publié une étude parallèle des réglementations nationales et instruments internationaux de protection de l'environnement contre les toxines chimiques où étaient évaluées les incidences de différentes démarches sur la réglementation. Il a, en outre, approuvé une analyse des approches suivies pour intégrer la radioprotection des êtres vivants autres que l'homme au régime actuel de radioprotection, qui a été publiée dans le numéro de décembre du *Journal of Radiological Protection*. Pour pousser plus loin sa réflexion sur la radioprotection de l'environnement,

le CRPPH organise une séance sur le sujet à la Conférence internationale sur la radioécologie et la radioactivité dans l'environnement qui se tiendra à Bergen, en Norvège, en juin 2008.

Gestion des urgences nucléaires et de la phase de retour à la normale

En 2005 et 2006, 15 pays ont approfondi les processus décisionnels intervenant au cours de la dernière phase des exercices internationaux d'urgence nucléaire (exercices théoriques INEX-3) en étudiant, à partir d'un même scénario, comment mettre en œuvre, après une contamination, des contre-mesures agricoles et des restrictions alimentaires, adopter des contre-mesures secondaires (contrôler les déplacements, les échanges commerciaux et le tourisme, par exemple), communiquer avec le public et, enfin, amorcer le retour à des conditions normales. Pour évaluer les résultats de cette série d'exercices, le Groupe de travail du CRPPH sur les urgences nucléaires (WPNEM) a organisé, en 2006, un atelier où les participants de 22 pays ont pu partager leurs expériences nationales de l'exercice INEX-3 et analyser collectivement leurs méthodes de gestion des conséquences et les incidences des différences constatées sur les décideurs. Ils ont, en outre, identifié des questions qui méritent un examen complémentaire au niveau international. En 2007, l'AEN a achevé le rapport de synthèse sur la série de ces exercices, l'atelier et les activités de suivi. Le WPNEM a créé plusieurs groupes d'experts chargés d'étudier les principaux besoins décelés au cours de la série d'exercices concernant la gestion des conséquences et le retour à la normale, et notamment les contre-mesures post-accidentelles, les incidences de l'indemnisation des victimes et les bonnes pratiques décisionnelles.

Radioexposition professionnelle dans les centrales nucléaires

La radioexposition professionnelle dans les centrales nucléaires demeure un sujet important pour le CRPPH. Le Système d'information sur la radioexposition professionnelle (ISOE), un projet commun de l'AEN, reste le lieu où échanger des enseignements et des expériences dans ce domaine et recueillir, analyser et partager les données sur la radioexposition professionnelle. Afin de soutenir les efforts consentis par le CRPPH pour aider ses membres à améliorer leurs capacités opérationnelles de radioprotection, ISOE a continué de recueillir, d'évaluer et de diffuser des données sur les expositions professionnelles et leurs tendances, tout en partageant cette expérience d'exploitation par le truchement de son réseau d'échange d'informations et lors de conférences internationales. Un important travail de valorisation d'ISOE a été entrepris en 2007, notamment grâce aux améliorations constantes du système ISOE d'échange d'informations sur Internet et à la création du Groupe d'experts sur la gestion du travail qui cherche à optimiser la radioprotection dans l'industrie électronucléaire. Le lecteur trouvera un complément d'informations sur le programme ISOE à la page 35.

Contact : Hans Riotte
Chef, Division de la protection radiologique
et de la gestion des déchets radioactifs
+33 (0)1 45 24 10 40
hans.riotte@oecd.org

